

Banc d'essai(s)

L'incubateur
de l'ENSA
Paris-La Villette

Appel à candidatures 2025

École nationale supérieure
d'architecture de Paris-La Villette
144 avenue de Flandre
75019 Paris
T. +33 (0)1 44 65 23 00
incubateur@paris-lavillette.archi.fr
www.paris-lavillette.archi.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



La
Villette
Pro

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette créée en 2025 Banc d'Essai[s], son incubateur de jeunes entreprises d'architecture, engagé, ouvert et en lien avec les enjeux contemporains.

Qu'est-ce qui singularise Banc d'essai[s] des autres incubateurs ?

Ce nouveau dispositif s'inscrit en complémentarité des incubateurs existant dans d'autres écoles d'architecture. Il est à l'image de l'ENSA Paris-La Villette, à savoir :

- **engagé** sur les questions sociales et écologiques, mais aussi sur les questions de logement et de politiques publiques urbaines, sur la médiation, la transmission et l'expérimentation;
- **ouvert** à une large diversité d'activités et de pratiques : en plus des projets d'agences d'architecture dédiées à la maîtrise d'œuvre et conception, l'incubateur accueille les projets d'entreprises dans l'AMO, la programmation, la maîtrise d'usage, etc. ou tout autre projet hybride et pluridisciplinaire;
- **en lien** avec le quartier, la ville, avec l'environnement urbain, en lien avec les habitants, les associations, les collectifs, les acteurs du projet, en lien avec les enjeux du territoire.

Quels sont les objectifs de Banc d'essai[s] ?

Banc d'essai[s] est à la fois **un temps, un espace et un collectif**. Il est constitué de professionnels expérimentés et experts dans leur domaine, et de ces jeunes entrepreneurs, les premiers étant en charge de transmettre aux seconds les outils et compétences, mais aussi les retours d'expérience et l'accompagnement individualisé nécessaires et adaptés au projet de chacun, afin d'assurer le lancement et/ou le développement de leurs activités entrepreneuriales.

Banc d'essai[s] a pour ambition d'accompagner la transition entre la formation initiale et la vie active, entre le salariat et l'entrepreneuriat. Il a aussi pour objet d'accompagner les entrepreneurs en architecture dans les transitions sociétales – écologique et numérique – pour faire face notamment aux enjeux et défis économiques, sociaux et éthiques qu'elles impliquent.

À cet effet, il y a deux types d'intervenants :

- **Les experts** : professionnels des secteurs d'activités propres à l'entrepreneuriat intervenant ponctuellement dans leur domaine de compétence spécifique [droit, commerce, communication, ressources humaines, etc.];
- **Les alumni-référents** : alumni de l'ENSA Paris-La Villette de profils différents ayant une activité confirmée et présents pour accompagner les projets d'entreprise en partageant leur expérience particulière.

À qui s'adresse l'incubateur Banc d'essai[s] ?

Peuvent être candidats à l'incubation au sein de l'ENSA Paris-La Villette :

- les diplômés des écoles d'architecture, quel que soit leur diplôme (DPLG, ADE, DE-HMONP ou titre équivalent), leur âge ou leur statut antérieur (salarié, associé, etc.);
- ayant créé récemment (moins de 5 ans), ou étant sur le point de créer une activité indépendante et entrepreneuriale;
- seuls ou à plusieurs (avec leurs [futurs] associés diplômés d'une ENSA ou non);
- en lien avec les métiers de l'architecture, dans un sens très large : architecture, paysage, urbanisme, scénographie, design, AMO, etc.

Afin d'approfondir l'objectif central d'insertion professionnelle de La Villette Pro*, l'incubateur réservera quelques places à des étudiants-entrepreneurs de niveau Master qui seraient déjà prêts à développer leur activité professionnelle.

Effectifs de la sélection :

Chaque année, un maximum de 20 entreprises ou projets d'entreprises seront sélectionnés.

Une attestation de formation, pouvant justifier de son obligation de formation (structurée/complémentaire sur une période triennale) en cas d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes, peut être transmise au participant à l'issue de la période d'incubation.

Critères de sélection des projets d'entreprise

Seront retenus en priorité les profils de candidats et les projets qui démontreront :

- **leur engagement** : de quelque nature que ce soit, dans leur pratique professionnelle, tant au niveau écologique, social et solidaire, technique, etc. que vis-à-vis d'un territoire, des habitants, d'une éthique, de valeurs qui donnent sens à cet engagement;
- **la singularité de leur activité**, ou de la manière d'exercer la maîtrise d'œuvre et conception le cas échéant, dans l'esprit de l'ENSA Paris-La Villette qui a toujours été une école ouverte notamment à l'expérimentation et à la diversité des activités;
- **leur motivation** : le candidat ou la candidate devra décrire l'état d'avancement de son projet d'entreprise (éventuellement, une activité déjà expérimentée dans un autre cadre) et exprimer clairement ses attentes vis-à-vis de l'incubateur.

Les dossiers retenus seront ceux qui présenteront la meilleure cohérence entre leurs attentes et le programme proposé. L'objectif est de constituer un collectif d'incubés dont le niveau de maturité est équilibré dans la variété de l'état d'avancement des différents projets d'entreprise, afin de permettre à la fois une émulation et une dynamique de transmission horizontale.

Programme de l'incubateur

Le programme de l'incubateur se décline en trois volets essentiels : **créer, gérer et développer son entreprise**; cela à travers des rencontres mensuelles proposant des ateliers avec des intervenants experts et des alumni-référents, mais aussi des ateliers d'échanges entre incubés.

L'incubation se déroule sur l'année 2025, en neuf séances d'une journée et demi consécutives, de février à novembre dans les locaux de l'ENSA Paris-La Villette.

Les séances collectives se dérouleront en présentiel, certains ateliers ou consultations individuels pourront se faire en visio.

Séance 1

7-8 février 2025 : CONSTRUCTION – DÉCONSTRUCTION. Projet d'entreprise, projet d'incubation

Séance 2

14-15 mars 2025 : L'ENTREPRISE COMME OUTIL – LES OUTILS DE L'ENTREPRISE. Forme juridique, modèle économique

Séance 3

11-12 avril 2025 : IDENTITÉ – POSITIONNEMENT – COMMUNICATION. Diffuser, valoriser

Séance 4

16-17 mai 2025 : MONDE ÉCONOMIQUE 1 / DU TERRITOIRE D'ACTION À L'ENTREPRISE. Marché, prospection, commande

Séance 5

13-14 juin 2025 : MONDE ÉCONOMIQUE 2 / VIE DE L'ENTREPRISE. Gestion durable

Séance 6

4-5 juillet 2025 : GESTION DES RESSOURCES 1 / EMPLOI. Embaucher, manager

Séance 7

11-12 septembre 2025 : GESTION DES RESSOURCES 2 / RE-EMPLOI. Économie circulaire

Séance 8

10-11 octobre 2025 : GESTION DES RESSOURCES 3 / FILIÈRES. Écomatériaux

Séance 9

7-8 novembre 2025 : BILAN, OUVERTURE, ENGAGEMENT. Profession et société

Comment postuler ?

Calendrier :

- Lancement de l'appel à candidatures : 31 octobre 2024
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 8 décembre 2024 à minuit
- Examen des dossiers de candidature : décembre 2024
- Publication de la sélection des dossiers retenus : début janvier 2025
- Inscriptions administratives : mi-janvier à fin janvier 2025
- Début du programme : 1^{re} séance, 7-8 février 2025

Frais d'inscription par projet d'entreprise :

Le montant des frais d'inscription annuels est de 650€ par entreprise.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les trois fichiers suivants (en format PDF) :

1. Dossier administratif

Format de l'enregistrement : *01_nom du candidat ou de l'agence_dossieradmin.pdf*

- Formulaire de candidature (« Informations personnelles ») rempli ;
- Copie des pièces d'identité des associés de l'entreprise candidate ou de la pièce d'identité du candidat individuel ;
- Curriculum Vitae des associés de l'entreprise candidate ou du candidat individuel ;
- Copies des diplômes (diplôme d'architecte et les éventuels diplômes ou habilitations complémentaires) des associés de l'entreprise candidate ou du candidat individuel ;
- Pour les entreprises déjà créées : extrait Kbis [ou équivalent : SIREN, immatriculation

RSEIRL, etc.], attestation de l'inscription à l'Ordre et attestation de l'assurance [le cas échéant] ;

- Pour les entreprises en cours de constitution : projet de statuts et/ou business plan.

2. Motivation et objectifs

Format de l'enregistrement : *02_nom du candidat ou de l'agence_motivation.pdf*

Un texte au format PDF présentant la motivation de l'entreprise candidate [ou du candidat individuel] pour rejoindre l'incubateur de l'ENSA Paris-La Villette. Le texte doit préciser l'ancienneté de l'entreprise [ou le stade du projet de création de l'entreprise] et les objectifs pour l'année d'incubation. Une attention particulière sera portée à l'engagement de l'entreprise (environnemental, social et solidaire, technique, etc.).

3. Dossier de travaux (portfolio)

Format de l'enregistrement : *03_nom du candidat ou de l'agence_travaux.pdf*

Un dossier au format PDF présentant l'entreprise candidate et ses références [ou le candidat individuel et ses références]. Pour chaque projet présenté, préciser le rôle du candidat et s'il s'agit ou non d'un projet conçu en nom propre.

Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit être déposé sur la **plateforme Taiga** : <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/>

Le formulaire de candidature et un guide pratique pour le dépôt des candidatures sont disponibles sur le site de l'ENSA Paris-La Villette : www.paris-lavillette.archi.fr

* Qu'est-ce que La Villette Pro ?

La Villette Pro est un cercle d'échanges sur les pratiques professionnelles mobilisant étudiants, enseignants, alumni, et des partenaires comme Passerelle V et le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, au sein de l'ENSA Paris-La Villette.

La Villette Pro bénéficie du soutien de l'AMI Culture Pro, créé en 2015 par le ministère de la Culture. À partir de 2024, La Villette Pro est également soutenue par le projet ConfluencES, lauréat de l'appel à projets ExcellencES [ANR - France 2030].